

Image not found or type unknown



Conversation Messenger

Par **Meltu**, le **25/11/2023** à **13:05**

Bonjour,

je me permets de vous adresser ce message car j ai eu plusieurs conversations via Messenger avec une ancienne collègue concernant notre responsable et celle ci va sûrement porter l affaire devant les prudhomme pour harcèlement.

je n ai pas toujours eu avis très juste sur cette affaire et je regrette maintenant ma prise de position car je pense que ma collègue n a pas été très honnête avec moi. Mais ça c est mon problème.

ma question est plutôt sur ces messages peut elle les utiliser lors d un éventuel procès ? Ou est ce que cela fait parti d une conversation privée ?

je vous remercie pour votre réponse.
bien cordialement

Par **Marck.ESP**, le **25/11/2023** à **16:56**

Bienvenue

Étiez vous sur une messagerie messenger privée ou professionnelle ?

Il sera difficile à cette personne d'évoquer un harcèlement si les messages ne lui étaient pas adressés directement ???

Par **Visiteur**, le **26/11/2023** à **14:55**

Bonjour,

Je comprend que cette collègue se plaint de harcèlement venant de votre responsable commun ? Et que vous avez émis par écrit des opinions peu flatteuses au sujet de ce responsable ?

ou bien elle se plaint de harcèlement de votre part ?

Cette personne étant destinataire de vos messages, elle peut les utiliser à sa guise, y compris les intégrer dans un dossier de harcèlement.

Le juge est seul décisionnaire de la valeur qu'il accorde à vos messages.